

Observatoire du Management Alternatif
Alternative Management Observatory

Fiche de lecture

Naissance de la biopolitique
Cours au Collège de France 1978-1979
Michel Foucault
2004

MICHEL FOUCAULT

NAISSANCE
DE LA BIOPOLITIQUE

Cours au Collège de France, 1978-1979

Marie Calmettes – Juin 2014
Séminaire Autour du Global-Politique – EHESS – Mars-juin 2014

Naissance de la biopolitique

Cours au Collège de France 1978-1979

Cette fiche de lecture a été réalisée dans le cadre du séminaire « Autour du Global-Politique », animé à l'EHESS entre mars et juin 2014 par Marc Abélès, Directeur d'études à l'EHESS et Directeur de recherches au CNRS.

[Seuil], [Paris], [2004]

Première date de parution de l'ouvrage : 2004

Résumé : Dans ce cours donné au Collège de France en 1978-1979, Michel Foucault retrace les grandes étapes de l'« art de gouverner » tel qu'il s'est développé et transformé dans le monde occidental à partir du XVIII^{ème} siècle. Il analyse la succession du néo-libéralisme, à partir de la seconde moitié du XX^{ème} siècle, au libéralisme du XVIII^{ème} siècle. Si Foucault distingue l'ordo-libéralisme allemand, qui émerge au sortir de la Seconde Guerre mondiale, du néo-libéralisme de l'École de Chicago, les deux versions du néo-libéralisme se rejoignent dans le sens d'une généralisation du modèle de *l'homo œconomicus* à l'ensemble des champs de la société. L'individu, en tant que sujet économique, devient gouvernable, et c'est la société civile qui permet l'articulation entre gouvernants et gouvernés.

Mots-clés : Biopolitique, État, Homo œconomicus, Néolibéralisme, Pouvoir

The Birth of Biopolitics

Lectures at the Collège de France 1978-1979

This review was presented in Marc Abélès's Seminar "Autour du Global-Politique" which was held at the EHESS from March to June 2014. Marc Abélès is Director of Studies at the EHESS and Director of Research at the CNRS.

[Seuil], [Paris], [2004]

Date of first publication: 2004

Abstract : In these Lectures at the Collège de France (1978-1979), Foucault traces back the main stages in the art of governing, which has been transformed in the Westernized world since the 18th century. He analyzes the rise of liberalism and neo-liberalism, respectively in the 18th and 20th century. Foucault distinguishes two main streams in neo-liberalism, namely the German ordoliberalism and the neo-liberalism from the Chicago School. Beyond important differences, these two versions have in common the generalization of the *homo œconomicus* model to all the fields of society. The individual, as an economic subject, has become governable and civil society provides a link between governants and governed.

Key words : Biopolitics, Homo œconomicus, Neo-liberalisme, Power, State

Charte Ethique de l'Observatoire du Management Alternatif

Les documents de l'Observatoire du Management Alternatif sont publiés sous licence Creative Commons <http://creativecommons.org/licenses/by/2.0/fr/> pour promouvoir l'égalité de partage des ressources intellectuelles et le libre accès aux connaissances. L'exactitude, la fiabilité et la validité des renseignements ou opinions diffusés par l'Observatoire du Management Alternatif relèvent de la responsabilité exclusive de leurs auteurs.

Table des matières

Introduction – Présentation de l’œuvre	4
Partie 1. Les rationalités gouvernementales de la raison d’État	6
1.1. L’émergence d’une « critique interne de la raison gouvernementale »	6
1.2. Les éléments explicatifs de l’émergence d’une nouvelle rationalité gouvernementale ..	7
1.3. Libéralisme, lois et libertés	8
Partie 2. L’analyse foucauldienne du néo-libéralisme	10
2.1. L’ordo-libéralisme et le néo-libéralisme de l’École de Chicago	10
1.2. L’ <i>Homo œconomicus</i> et la société civile dans la gouvernamentalité néo-libérale	12
Conclusion.....	14
Bibliographie – non exhaustive – de l’auteur	16

Introduction – Présentation de l'œuvre.

Dans ce cours donné au Collège de France en 1978-1979, Michel Foucault retrace, dans la continuité de son cours de l'année précédente, *Sécurité, territoire et population*, les grandes étapes de l'« art de gouverner » tel qu'il s'est développé et transformé dans le monde occidental depuis le XVIIIème siècle. Après l'État de police et la raison d'État des XVIème et XVIIème siècles, c'est ainsi le libéralisme du XVIIIème et le néolibéralisme de la seconde moitié du XXème qui font l'objet d'une étude approfondie.

Le propos initial, bien qu'ajourné, est l'étude de la naissance de la biopolitique au XVIIIème siècle, c'est-à-dire de ce moment à partir duquel l'exercice du pouvoir politique se fait non plus tant sur le territoire mais sur la population. Or, cela nécessite d'abord de saisir la nature et les modalités de l'exercice du pouvoir, la façon dont il se conçoit lui-même et le rapport qu'il suppose avec les individus sur lesquels il s'exerce. C'est ainsi le cadre de la rationalité politique, la façon dont la pratique gouvernementale se réfléchit et constitue ses propres règles – de la raison d'État au libéralisme, et du libéralisme au néolibéralisme –, ainsi que la subjectivité des gouvernés à l'œuvre dans la raison gouvernementale comme jeu et enjeu du politique – avec le rôle central de l'*homo œconomicus* –, qui intéressent ici Foucault.

Ce dernier se refuse pour cela à considérer ces universaux que sont l'État et la souveraineté notamment, pour s'intéresser plus précisément à une microphysique du pouvoir, à son actualisation particulière et évolutive. Une approche essentialiste de l'État réduirait la possibilité de prendre la mesure des points de rupture, des décrochages historiques. Par ailleurs, la phobie d'État particulièrement ressentie à l'époque du cours constituait selon lui un obstacle pour considérer le pouvoir dans toute sa positivité, alors même que c'est bien ce dont il s'agit ici.

Foucault réaménage donc la question de l'État en lui préférant le terme de gouvernementalité, transposant la méthode qu'il avait mise en œuvre dans ses travaux précédents sur la folie et la sexualité notamment, tout en poursuivant une approche du pouvoir politique qu'il avait déjà formulée dans le chapitre « méthode » de *La volonté de savoir* et dans *Il faut défendre la société*, tous deux publiés en 1976¹. Cette réflexion est aussi à replacer

¹ Même s'il s'agit d'une interprétation relativement dominante, notons que certains à l'instar de Stephen J. Collier n'y voient pas une simple transposition mais une rupture méthodologique dans l'œuvre de Foucault.

dans le contexte plus large des années 1970 qui est celui, dans l'après 68, d'une revalorisation de la subjectivité en politique ainsi que d'une certaine critique du marxisme.

Partie 1. Les rationalités gouvernementales de la raison d'État

1.1. L'émergence d'une « critique interne de la raison gouvernementale »

La rationalité gouvernementale de la raison d'État qui naît au XVIème et surtout au XVIIème siècle se caractérise par le fait qu'elle cherche à faire advenir quelque chose qu'elle appelle l'État, à le renforcer, « le faire passer à son maximum d'être » – recherchant notamment son enrichissement maximal. Le corollaire de cette rationalité politique qui vise un objectif illimité dans le domaine intérieur est une limitation de nature *externe*, en politique extérieure ainsi que dans son rapport au droit. L'idée d'un intérêt propre à chaque État conduit en effet à rejeter une approche impériale des relations internationales au nom même de cet objectif interne illimité recherché par chacun. En politique intérieure, la seule limitation à l'exercice du pouvoir découle quant à elle du droit : droit naturel mettant en avant des droits imprescriptibles, d'une part, ou théorie du contrat, de l'autre, dans laquelle l'État, qui ne tire sa légitimité que du contrat qui l'institue, doit se plier à un certain nombre de lois fondamentales qui lui préexistent et dont la violation le rendrait lui-même illégitime. L'objectif est ainsi celui d'un renforcement croissant de l'État qui ne rencontre qu'une limitation externe, venant soit des autres États, soit du droit.

Or, soutient Michel Foucault, il y a une rupture dans la rationalité gouvernementale au milieu du XVIIIème siècle, avec le passage d'une limitation *externe* de la rationalité politique à un principe de régulation *interne* propre au libéralisme. A partir du milieu du XVIIIème siècle, la question devient en effet celle du trop ou du trop peu de gouvernement : jusqu'où gouverner ? Ou encore, pour le dire dans les termes benthamiens de l'époque, celle de la ligne de partage entre les *agenda* et les *non agenda*, les choses à faire et les choses à ne pas faire pour la pratique gouvernementale. A partir du moment où il y a une régulation interne dont l'objet est de déterminer jusqu'à quel point il faut gouverner, le rapport entre gouvernants et gouvernés s'en trouve considérablement modifié : on n'est plus dans un simple rapport d'imposition des gouvernants aux gouvernés, ces derniers pouvant éventuellement avoir recours au droit quand le pouvoir devient illégitime, mais bien dans l'institution conjointe par

les gouvernants et les gouvernés de leur position respective afin de délimiter le domaine où s'applique le pouvoir politique de celui qui reste du ressort des individus, ce qui fait dire à Foucault qu'on entre dans une « *critique interne de la raison gouvernementale* » dont l'*homo œconomicus* sera l'élément clé.

1.2. Les éléments explicatifs de l'émergence d'une nouvelle rationalité gouvernementale

C'est le développement de l'économie politique qui rend possible selon Foucault un tel changement. Celle-ci, avec les physiocrates principalement, a bien, en effet, les mêmes objectifs que la raison d'État précédente, à savoir l'enrichissement de ce dernier, mais dans l'analyse même de cet enrichissement elle met en avant le rôle de mécanismes économiques dits naturels que risque de venir contrarier la pratique gouvernementale elle-même. La question n'est alors plus celle de la légitimité ou de l'illégitimité du pouvoir, définie selon des critères extérieurs, mais de la réussite ou de l'échec de la politique, résultant du degré d'intervention choisi. C'est alors – et de façon significative – plutôt du côté d'une critique du trop de gouvernement que se placent les physiocrates et qui sera aussi la perspective de Franklin avec l'idée de « gouvernement frugal ». La critique du pouvoir devient alors aussi celle d'une mauvaise connaissance des phénomènes économiques. On a ainsi un couplage savoir-pouvoir : l'économie politique soumet le réel à un partage du vrai et du faux sur lequel doit se régler la conduite politique. Ce régime de véridiction qui se pose comme limitation interne au pouvoir politique est caractéristique du libéralisme et non des seuls physiocrates. En effet, quoique sur des bases théoriques opposées, la connaissance du système économique chez Adam Smith apparaît comme le principe de limitation au pouvoir politique. Alors que chez les physiocrates le souverain doit apprendre à connaître les lois économiques à partir du principe d'évidence pour ne pas les contrarier, la main invisible de Smith, où il faut entendre l'idée d'une harmonie et d'une efficacité générale *invisible* et donc *inintelligible* à l'entendement d'un seul, pose comme limite au souverain cette inintelligibilité même des processus économiques dans leur globalité. Dans les deux cas, la rupture est semblable : la connaissance et le bon fonctionnement du système économique deviennent la limite interne à l'exercice de la raison gouvernementale.

Toutefois, et Foucault insiste sur ce point, un tel point de rupture dans la rationalité politique ne peut s'expliquer par le seul recours à la théorie économique. Il est fondamental en

effet de voir comment, concrètement, peut s'opérer la transformation. Le lieu de cette transformation, lieu qui la rend possible sans la déterminer de façon simple pour autant, est selon lui le marché, objet privilégié par la pratique gouvernementale qui, d'un lieu de juridiction qu'il était (avec l'idée d'un *juste* prix notamment) devient au XVIIIème siècle lieu de véridiction (avec l'idée nouvelle d'un prix naturel qui serait le *vrai* prix).

1.3. Libéralisme, lois et libertés

La nouvelle rationalité gouvernementale a des conséquences en termes de droit public et de rapport à la liberté. Dans ce nouveau cadre, la loi doit en effet délimiter le bon degré d'intervention du pouvoir politique, et ce en fonction du nouveau critère d'utilité. Tandis qu'avec le droit naturel et le droit de la révolution française la liberté a un caractère inaliénable, lorsque le critère du droit public devient l'utilité et que ce dernier a pour objet la délimitation entre « d'une part la sphère de la puissance publique et d'autre part la sphère d'indépendance des individus », la liberté n'est plus tant axiomatique que ce qui est laissé du ressort de l'individu après arbitrage entre des intérêts multiples. Un bon indice de l'introduction de cette « mince pellicule phénoménale des intérêts » dans la rationalité gouvernementale de l'époque peut être vu dans le principe de modération des peines de Beccaria. Aussi, l'ambivalence désormais de la rationalité gouvernementale libérale vis-à-vis du gouverné, sujet de droit mais aussi sujet économique, c'est-à-dire centre d'intérêts irréductibles et intransmissibles selon la conception empiriste anglaise de Locke notamment, est bien synthétisée lorsqu'il dit :

« L'intérêt maintenant au principe duquel la raison gouvernementale doit obéir, [...] c'est un jeu complexe entre droits fondamentaux et indépendance des gouvernés ».

Cette façon de considérer l'individu comme le siège d'intérêts va avec la recherche du meilleur arbitrage possible entre ces intérêts multiples et conduit à des techniques disciplinaires spécifiques et non dénuées de contradictions, dont le panoptisme de Bentham est sans doute l'exemple archétypal. Le libéralisme entretient en effet un rapport intrinsèquement ambivalent à la liberté : en tant que consommateur de libertés, il se trouve dans un rapport de production-destruction qui peut mener à l'extension considérable des procédures de contrôle et de sécurité, d'une part, et à un interventionnisme flagrant au nom même de ces libertés quand le système économique ne parvient plus à les garantir, d'autre

part. La crise des années 1930 et la politique du New Deal apparaissent à cet égard comme un moment de crise de la gouvernamentalité libérale. Avant de revenir à la question du sujet gouverné, et en particulier du statut du sujet économique (*homo œconomicus*) dans la rationalité gouvernementale libérale, Foucault s'attache à étudier le néolibéralisme qui naît au milieu du XXème siècle comme critique et alternative au libéralisme précédent, pour mieux en cerner la logique fondamentale et, plus précisément, étudier ce qu'il en est de *l'homo œconomicus* dans la rationalité gouvernementale libérale et néolibérale.

Partie 2. L'analyse foucauldienne du néo-libéralisme

Foucault identifie deux grandes voies du néolibéralisme. D'une part, le néolibéralisme allemand qui se met en place à partir de 1948 avec la constitution progressive de l'État ouest allemand, et qui trouve son origine intellectuelle dans l'école de Fribourg des années 1930. D'autre part, le néolibéralisme américain de l'école de Chicago qui s'ancre tout particulièrement dans la critique du New Deal et des théories keynésiennes.

2.1. L'ordo-libéralisme et le néo-libéralisme de l'École de Chicago

A partir de 1948, la reconstruction d'un État en Allemagne apparaît à certains égards comme une expérience naturelle. Contrairement aux physiocrates, la question n'est plus du tout : « Étant donné un État légitime, comment faire pour laisser place à la liberté économique au sein de cet État ? ». Il s'agit au contraire de la suivante : « Soit un État qui n'existe pas, comment faire pour le faire exister ? ». Or, montre Foucault, ce nouvel État se construit, à partir du discours de Ludwig Erhard de 1948 et au moins jusque dans les années 1970, sur sa capacité à garantir les libertés économiques et produire de la croissance économique. Le libéralisme proprement économique mis en avant dans les recommandations du Conseil scientifique de 1948 est repris dans ce dernier discours tout en étant inscrit plus généralement dans l'idée d'une limitation nécessaire de l'intervention de l'État. Il doit éviter « et l'anarchie et l'État-termite » pour reprendre les termes du futur chancelier. « La croissance économique produit de la souveraineté » en Allemagne de l'Ouest. Tout d'abord en ce que cet engagement de l'État à produire les libertés économiques passe par la production de droit public et le fait donc exister. Ensuite, en ce que la croissance économique fonde un véritable consensus politique de tous ceux qui apparaissent comme *agents* dans les processus économiques. Le congrès de Bad Godesberg de 1959 apparaît à cet égard à Foucault non comme la trahison par

le SPD du socialisme mais comme la reconnaissance de la nouvelle raison gouvernementale qui s'est mise en place en Allemagne depuis 1948, (néo)libéralisme et socialisme ne se trouvant pas sur le même plan d'après lui en ce que le socialisme ne proposerait pas de gouvernementalité propre.

Cette nouvelle rationalité gouvernementale trouve son origine intellectuelle dans l'école de Fribourg et opère une véritable rupture avec le libéralisme du XVIIIème siècle, insiste Foucault. Le problème de la contradiction interne du capitalisme repensé par Max Weber du côté, non plus d'une logique contradictoire du capital, mais de sa rationalité *irrationnelle*, est celui qu'elle tente de résoudre et la réponse qu'elle y apporte est strictement à l'opposé de celle de l'école de Francfort. Du protectionnisme de List et du socialisme d'État bismarckien jusqu'au dirigisme keynésien et à la politique économique du national-socialisme, elle considère que les obstacles au libéralisme économique et les contradictions soulevées par ces crises de la gouvernementalité libérale ont toujours leur source dans l'État et jamais dans le marché. Le principe des ordolibéraux devient alors, non plus de séparer espace des libertés économiques et sphère gouvernementale (les *agenda* et les *non agenda*) dans un rapport de surveillance extérieure du premier par le second, mais de « se donner la liberté de marché comme principe organisateur et régulateur de l'État » afin de surmonter les contradictions internes au libéralisme précédent.

Le néolibéralisme allemand va dans le sens d'un approfondissement apparemment paradoxal de l'action étatique mais afin même d'y instituer les conditions sociales de la liberté de marché, s'éloignant ainsi largement de l'idée de laissez-faire. La concurrence, en tant que structure formelle garantissant en elle-même un fonctionnement optimal, a remplacé l'échange comme notion centrale, transformant ainsi la notion même d'*homo œconomicus*. L'État, loin d'être un contrepoint au fonctionnement du marché, est bel et bien celui qui institue le cadre social considéré comme nécessaire pour garantir la liberté du marché, tout en lui étant subordonné dans son principe. On passe alors de l'idée de gouvernement économique à celui de gouvernement de société, *Gesellschaftspolitik*, qui repose sur le modèle général de la concurrence et de l'entreprise individuelle avec le nouveau modèle d'*homo œconomicus* et l'idée formulée par Röpke en 1950 de « déplacer le centre de gravité de l'action gouvernementale vers le bas ». Cette *Gesellschaftspolitik*, caractérisée plus précisément par Rüstow comme *Vitalpolitik*, consiste dans l'économicisation du social tout entier, afin même de compenser les effets froids et mécaniques du jeu de la concurrence purement économique.

Sur ce point précis, néolibéralismes allemand et américain divergent. L'école de Chicago avec la théorie du capital humain soutient en effet aussi l'idée d'une généralisation du modèle

de l'*homo œconomicus* à l'ensemble des champs de la société mais d'une façon plus radicale que le néolibéralisme allemand : sans que soit mise en avant une quelconque idée de compensation des effets néfastes de l'organisation économique. La rupture épistémologique qu'ils opèrent au sein de la discipline économique, passant d'une analyse externe des processus économiques à l'étude de la rationalité interne des agents, permet l'application du raisonnement économique aux autres activités humaines que celles jugées jusque-là « économiques ». Il suffit en effet que les comportements analysés présentent une certaine systématisme dans la réponse aux variations de l'environnement pour faire l'objet d'une analyse économique. La théorie du capital humain transforme ainsi radicalement la notion d'*homo œconomicus*, qui de l'homme de l'échange, le partenaire, devient l'entrepreneur de lui-même, qui détient son propre capital, etc. L'analyse économique du modèle de la firme appliqué au secteur domestique devient ainsi une grille d'intelligibilité du comportement humain.

1.2. L'*Homo œconomicus* et la société civile dans la gouvernementalité néo-libérale

Avec le néolibéralisme, allemand ou américain, c'est l'individu en tant que sujet économique, *homo œconomicus*, qui devient finalement « gouvernable » : que ce soit parce que la croissance économique devient productrice de souveraineté dans le cas allemand, ou parce que la grille d'intelligibilité économique produite par l'école de Chicago permet d'analyser le comportement des individus dans de tout autres domaines qu'économiques, ces comportements devenant alors prédictibles, manipulables, et cadre propice à une biopolitique qui n'est pourtant pas analysée en tant que telle ici. Aussi, il apparaît rétrospectivement combien le rapport de la gouvernementalité libérale au sujet économique, à l'*homo œconomicus*, était ambivalent. Ce dernier est certes le principe de la limitation interne de la pratique gouvernementale en tant que lieu d'intérêts irréductibles et intransmissibles mais il est aussi en puissance le sujet maniable par excellence, celui sur lequel la pratique gouvernementale va pouvoir intervenir. Comment comprendre que l'*homo œconomicus* soit alors dès le libéralisme « gouvernable » ? Comment s'agence le rapport entre l'individu, centre d'intérêts irréductibles d'une part, et le gouvernement de l'autre ? L'hétérogénéité fondamentale qui existe entre le sujet de droit, l'*homo legalis*, fondé sur une dialectique de la

renonciation à certains droits, et le sujet économique, l'*homo æconomicus*, dont la logique est celle d'une multiplication spontanée des intérêts, induit une incompatibilité essentielle entre « d'une part, la multiplicité non totalisable des sujets d'intérêt, des sujets économiques, et, d'autre part, l'unité totalisante du souverain juridique ». Leur agencement ne peut alors prendre place dans un art de gouverner que par cette « réalité de transaction », corrélative d'une certaine technique gouvernementale, qui permet l'articulation entre gouvernants et gouvernés : la société civile.

Au XVIII^{ème} siècle, cette notion de société civile désigne en effet dans le texte de Ferguson notamment une réalité spontanée qui naît en dehors de toute forme d'État. Il est alors possible de reformuler la question posée au XVIII^{ème} siècle : « Soit une société civile donnée, comment un pouvoir politique peut-il s'exercer ? » Pour prendre acte de cette tension qui existe sous la raison gouvernementale libérale entre le sujet économique et le pouvoir politique, et comprendre comment elle peut trouver sa place dans un certain « art de gouverner », Foucault propose ainsi une lecture de l'opposition société civile-État comme couple spécifique à cette gouvernamentalité libérale. S'opère avec le libéralisme une sorte de décentrement de la raison gouvernementale du niveau du strict pouvoir politique à un espace à l'interface de la sphère des gouvernants et de celle des gouvernés. L'*homo æconomicus* apparaît alors comme le partenaire, l'élément de base de cette gouvernamentalité, et non plus comme l'élément irréductible qui lui serait opposé.

Conclusion

Le grand apport de Michel Foucault à la réflexion politique tient dans la nouvelle méthodologie qu'il met en œuvre. Voulant faire l'économie d'une théorie de l'État, il évite le double écueil des approches précédentes, écueil qui consistait soit à considérer le mythe libérateur de l'État sur le mode de l'utopie politique, soit au contraire à faire de l'État la forme de domination par excellence. L'analyse par les pratiques et par l'association, dans une certaine technologie de gouvernement, de ces pratiques avec une forme particulière de subjectivité, permet de réaménager la question du pouvoir politique. Une conséquence fondamentale est la nouvelle analyse critique qu'elle rend possible. Comme le dit Foucault lui-même, c'est la compréhension d'une articulation entre un savoir et un pouvoir, la compréhension de l'établissement d'un certain régime de vérité, dans sa mise en œuvre singulière, qui seule permet une critique profonde de l'art de gouverner.

Même si certains lui reprochent de s'être plus attaché dans son étude du néolibéralisme aux théories qu'à sa réelle mise en œuvre dans la pratique gouvernementale – outre le fait qu'il faut lui reconnaître une grande clairvoyance à analyser le néolibéralisme en 1978-1979 à partir de l'école de Fribourg, Hayek et Von Mises, et de l'école de Chicago alors même que les politiques néolibérales que l'on retient aujourd'hui les plus n'ont pas encore vu le jour (Reagan aux États-Unis, Thatcher en Grande-Bretagne) – sa méthode ouvre la voie à une critique du néolibéralisme. Cette critique a le mérite de n'être pas centrée sur la seule idéologie qu'il semble aisé de décrier. Elle présente de ce fait une portée pratique bien plus importante. Comprendre un système de gouvernementalité dans son effectivité apparaît comme le meilleur moyen de le remettre *effectivement* en question (même si le rôle de la subjectivité étant central cela reste éminemment compliqué). L'analyse de Foucault n'est ici pas critique au sens où elle émettrait un jugement de valeur sur le néolibéralisme (d'où, précisément, de nombreuses discussions pour identifier son positionnement sur le néolibéralisme) mais elle donne bien les conditions de possibilité d'une critique féconde.

On retrouve ici un certain parallélisme avec les préoccupations de Deleuze et Guattari qui, partant d'un refus de considérer l'État défini par le monopole de la violence légitime et lui préférant l'idée de « machine de capture » et de « territorialité », insistent sur la dimension de subjectivation dans le politique. Tandis que Deleuze et Guattari semblent *in fine* avoir recours aux œuvres littéraires dans l'objectif de réactiver la force subjective, Foucault laisse la voie

grande ouverte à une exploration et une étude critique des technologies de pouvoir libérales mises en place depuis. On peut penser notamment, dans la lignée de la réflexion de Foucault sur le sujet en tant que travailleur, à la dérégulation du marché du travail qui a eu lieu, et la question du statut, avec la généralisation des CDD et, de façon significative, la mise en avant aujourd'hui du statut d'auto-entrepreneur.

Bibliographie – non exhaustive – de l’auteur

- **1954** – *Maladie mentale et personnalité*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Initiation Philosophique », 113 p.
- **1962** – *Maladie mentale et psychologie*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Quadrige Grands textes », (Seconde édition remaniée de *Maladie mentale et personnalité*), 120 p.
- **1961** – *Folie et Dérailson. Histoire de la folie à l'âge Classique*, Paris, Librairie Plon, s.d., XI-672 p.
- **1964** – *Histoire de la folie à l'âge Classique*, Paris, U.G.E., coll. « 10/18 », 309 p.
- **1972** – *Histoire de la folie à l'âge Classique. Folie et déraison*, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 583 p.
- **1963** – *Naissance de la clinique. Une archéologie du regard médical*, Paris, Presses Universitaires de France, 212 p.
- **1963** – *Raymond Roussel*, Paris, Gallimard, 256 p.
- **1966** – *Les Mots et les Choses. Une archéologie des sciences humaines*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des sciences humaines », 405 p.
- **1966** – *La Pensée du dehors*, Paris, Fata Morgana, 72 p.
- **1969** - *L'Archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des Sciences humaines », 288 p.
- **1970** - *Sept propos sur le septième ange*, Paris, Fata Morgana, 64 p.
- **1971** - *L'Ordre du discours*, Paris, Gallimard, 88 p.
- **1973** - *Ceci n'est pas une pipe*, Fontfroide-le-Haut, Fata Morgana, 90 p.
- **1975** - *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 328 p.
- **1976** – *Histoire de la sexualité, vol. 1 : La volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 224 p.
- **1984** - *Histoire de la sexualité, vol. 2 : L'usage des plaisirs*, Paris, Gallimard, 296 p.
- **1984** - *Histoire de la sexualité, vol. 3 Le souci de soi*, Paris, Gallimard, 288 p.
- **1994** – *Dits et Écrits, vol. 1 : 1954-1969*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des Sciences humaines », 864 p.

- **1994 –*Dits et Écrits*, vol. 2 : 1970-1975**, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des Sciences humaines », 848 p.
- **1994 –*Dits et Écrits*, vol. 3 : 1976-1979**, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des Sciences humaines », 848 p.
- **1994 –*Dits et Écrits*, vol. 4 : 1980-1988**, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des Sciences humaines », 912 p.
- **1997 – 1975-1976 : « Il faut défendre la société »**, Paris, Gallimard, 283 p.
- **1999 – 1974-1975 : *Les Anormaux***, Paris, Gallimard, 351 p.
- **2001 – 1981-1982 : *L'Herméneutique du sujet***, Paris, Gallimard, 540 p.
- **2003 – 1973-1974 : *Le Pouvoir psychiatrique***, Paris, Gallimard, 399 p.
- **2004 – 1977-1978 : *Sécurité, territoire, population***, Paris, Gallimard, 435 p.
- **2004 – 1978-1979 : *Naissance de la biopolitique***, Paris, Gallimard, 355 p.
- **2008 – *Kant. Anthropologie du point de vue pragmatique. Introduction à l'Anthropologie***, Paris, Vrin, 272 p.
- **2008 – 1982-1983 : *Le Gouvernement de soi et des autres I***, Paris, Gallimard, 382 p.
- **2009 – 1983-1984 : *Le Gouvernement de soi et des autres II : Le Courage de la vérité***, Paris, Gallimard, 334 p.
- **2011 – 1970-1971 : *Leçons sur la volonté de savoir***, Paris, Gallimard, 318 p.
- **2012 – *Mal faire, dire vrai. Fonction de l'aveu en justice. Course de Louvain 1981***, Louvain, Presses universitaires de Louvain, 382 p.
- **2012 – 1979-1980 : *Du gouvernement des vivants***, Paris, Seuil, 320 p.
- **2013 – *L'origine de l'herméneutique de soi***, Paris, Vrin, 168 p.
- **2013 – 1972-1973 : *La société punitive***, Paris, Gallimard, 318 p.
- **2014 – 1980-1981 : *Subjectivité et vérité***, Paris, Seuil, 352 p.